



rappel rsa retenu intégralement

Par **lilidoun59**, le **30/01/2024** à **12:42**

Suite à une erreur de la caf sur le montant de mon rsa il est apparu qu'il ne m'avait pas versé la somme qui m'était due. Suite à mon appel ils ont régularisé mon dossier et décidé d'un rappel qu'ils ont retenus pour une dette que j'ai et pour laquelle ils me retiennent 150/mois. D'après ce que j'ai lu ils n'ont pas le droit de faire cela. Pourriez vous me renseigner sur les démarches à faire svp?

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2024** à **13:10**

Bonjour et bienvenue

Cela peut dépendre aussi de l'origine de la dette..?

<https://www.caf.fr/allocataires/caf>

Par **youris**, le **30/01/2024** à **18:06**

bonjour,

si je comprends bien, vous avez une dette envers la CAF, et puis suite à une erreur de sa part, c'est la CAF qui vous devait de l'argent.

la CAF, au lieu de vous rembourser, a déduit cette somme de votre dette, à mon avis rien ne l'interdit, la CAF peut faire cette compensation mais que sur une partie de la prestation versée en application d'un décret publié annuellement.

en présence d'une dette, la CAF peut retenir cette somme sur les prestations dues.

vous pouvez contester en vous rendant dans les locaux de la CAF, ou saisir son médiateur.

salutations